VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-10-05

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER),M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Roch GAILLET (jusqu'à la délibération n°2012-10-10), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 52

N° de l'ordre du jour :

2012.10.05 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles : régularisation de l'exercice 2011 et actualisation de la convention-cadre.

❑ **M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L.5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2011.02.15 de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc établissant les modalités de services partagés entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la ville de Versailles ;

Vu la délibération n°2011.01.18 de la ville de Versailles établissant les modalités de services partagés entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la ville de Versailles ;

En 2011, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la ville de Versailles ont remis à plat les conventions qui définissent les modalités de services partagés entre les deux administrations.

Une convention-cadre définit les modalités générales ; des conventions annexes thématiques ou par opérations, détaillent les missions remplies par les personnels, déterminent le coût du service mutualisé et le répartissent en fonction de ratio d'activité.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, le coût du service pour l'année 2011 a été déterminé de manière prévisionnelle, tel qu'arrêté à l'article 6.1.

Il était convenu à l'article 6.2 (modalités de règlement), qu'au terme de l'année, une régularisation intervienne en fonction du coût réel constaté.

Le bilan global, présenté dans le tableau ci-joint, fait apparaître un excédent de recettes perçues par la Ville de 77 581,90 €.

Par ailleurs, à l'éclairage de la première année de fonctionnement du dispositif, il est apparu nécessaire d'amender la convention-cadre dans un souci de clarification et simplification.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve la régularisation de l'exercice 2011 qui conduit à un montant global de 77 581,90 € à rembourser par la ville de Versailles à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ventilé tel que proposé dans le tableau annexé ;*

2) *impute les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal aux chapitres correspondants à l'article 70845 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée et à l'article 70875 pour les frais d'administration générale (FAG) de la ville de Versailles ;*

3) *impute les dépenses correspondantes au budget principal au chapitre 012 : charges de personnel et assimilés sur l'article 6217 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée et sur l'article 62875 pour les frais d'administration générale (FAG) de la ville de Versailles ;*

4) *approuve les modifications proposées à la convention-cadre de*

mutualisation des services ;

5) *autorise le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents à cette délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 52
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

				personnel affecté par la commune membre du GFP Chapitre 012 - art. 6217			art. 70845	remboursement de frais aux communes membres du GFP Chapitre 011 - art. 62875			art. 70875
	Gestionnaire	Sous-rubriques	Service/Antenne	Coût prévisionnel 2011	Coût réel 2011	Régularisation Sommes à payer	Régularisation Titre de recettes à	Coût prévisionnel 2011	Coût réel 2011	Régularisation Sommes à payer	Régularisation Titre de recettes à
acheminement du courrier	MUT	020	CONVCOURRI	5 834,00	8 464,00	2 630,00		875,10	1 269,60	394,50	
perception de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers auprès des commerçants des halles et marchés	ENV	812	DIVR	9 040,00	8 785,00		255,00	1 356,00	1 317,75		38,25
développement économique	MUT	90	CONVDECO	244 940,00	190 147,00		54 793,00	36 741,00	28 522,05		8 218,95
gestion financière (tenue des régies comptables)	MUT	020	CONVREGIE	1 689,00	1 895,00	206,00		253,35	284,25	30,90	
contrôle de gestion	MUT	020	CONVCDG	19 794,00	21 793,00	1 999,00		2 969,10	3 268,95	299,85	
gestion des archives communautaires	MUT	020	CONVARCHIV	4 274,00	3 473,00		801,00	0,00	0,00	0,00	
gestion de la commande publique	MUT	020	CONVMUB	103 373,00	75 736,00		27 637,00	15 505,95	11 360,40		4 145,55
travaux pour le bâtiment de la pépinière d'entreprises	MUT	90	PEPINENT	65 727,00	73 750,00	8 023,00		9 859,05	11 062,50	1 203,45	
aménagement de la déchetterie intercommunale de Bois d'Arcy	MUT	812	DECH	70 287,00	59 147,00		11 090,00	10 536,55	8 872,05		1 663,50
gestion technique des bâtiments communautaires	MUT	020/3114	CONVST	88 478,00	94 052,00	5 574,00		13 271,70	14 107,80	836,10	
transports de matériel	MUT	020/3114	CONVST	8 056,00	7 010,00		1 046,00	1 208,40	1 051,50		156,90
gestion des ressources humaines	MUT	020/3114	CONV DPRH	211 541,00	219 845,00	8 304,00		31 731,15	32 976,75	1 245,60	
gestion des systèmes d'information	MUT	020/3114	CONVDSIT	81 284,00	83 846,00	2 562,00		12 192,60	12 576,90	384,30	
gestion des affaires juridiques et assurances	MUT	020	CONVJURIDI	26 084,00	29 276,00	3 192,00		3 912,60	4 391,40	478,80	
gestion des interventions au centre de transit animal du Buc	MUT	12	FOURRIERE	7 471,00	6 980,00		491,00	1 120,65	1 047,00		73,65
traitement et analyse de l'information sur le territoire (SIG)	MUT	824	SIG	84 830,00	80 886,00		3 944,00	12 724,50	12 132,90		591,60
			TOTAUX	1 032 652,00	985 085,00	32 490,00	100 057,00	154 256,70	144 241,80	4 873,50	14 888,40
			Sous-totaux régularisation			67 567,00				10 014,90	
			Total régularisation			77 581,90					

Pour le Président,
Par délégation,

Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc

Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint

PREF. 78
23.10.12